

## **Quatrième Journée de la Traduction à la Foire du livre de Bruxelles – 14/02/2019**

### **L'Europe soutien la traduction des œuvres littéraires à travers le Programme Europe Créative**

Une des tables rondes de cette quatrième édition de la 4<sup>ème</sup> Journée de la Traduction littéraire de la Foire du livre de Bruxelles était consacrée aux aides à la traduction de l'Union européenne, plus concrètement dans le cadre du programme *Europe créative*. Max Godefroid, du desk Europe créative, nous a expliqué le mécanisme d'attribution de ces aides à la créativité culturelle dans l'UE.

Pour la période 2014-2020, le budget total d'*Europe créative* s'élève à 1,46 milliard d'euros, pour atteindre deux grands objectifs : sauvegarder et promouvoir la diversité culturelle et linguistique, d'une part, et renforcer la compétitivité des secteurs culturel et créatif, d'autre part.

Pour ce qui est de la traduction littéraire, l'enveloppe s'élève à 38,8 millions d'euros consacrés aux en particulier actions suivantes :

- encourager la circulation transnationale des œuvres littéraires de qualité,
- améliorer l'accès à ces œuvres,
- soutenir la promotion,
- encourager la traduction et renforcer les compétences du secteur,
- apporter un soutien à la traduction des langues les moins parlées vers les langues les plus parlées de l'UE (l'allemand, l'anglais, l'espagnol et le français),
- stimuler la traduction de genres moins représentés, par exemple la poésie, la BD, les nouvelles, la littérature jeunesse.

Il existe deux catégories de financement :

- pour des projets de deux ans portant sur un ensemble de trois à dix œuvres de fiction avec une aide pouvant atteindre 100 000 euros (maximum 50 % des coûts éligibles);
- pour des partenariats de trois ans avec une aide pouvant aller jusqu'à 100 000 euros par an, avec toujours cette limitation de 50 % des coûts éligibles.

Il y a lieu de noter que ces aides ne s'adressent pas directement aux traducteurs et que les demandes de subsides doivent nécessairement être introduites par une maison d'édition ayant pignon sur rue depuis au moins deux ans. Il faut savoir aussi qu'*Europe créative* dépasse les frontières des 28 États membres de l'Union européenne et est ouverte aux pays candidats, aux pays candidats potentiels et aux pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). D'autres pays voisins de l'UE, y compris sur l'autre rive de la Méditerranée, peuvent aussi participer sous certaines conditions.

Seules les fictions sont éligibles. L'aide peut être utilisée pour l'édition (graphisme, impression, etc.), la traduction ou la promotion. En revanche, le financement ne peut pas être utilisé pour l'acquisition de droits. Il peut s'agir de livres déjà publiés mais pas encore traduits, tant sur support numérique que sur papier. Le traducteur doit traduire dans sa langue maternelle et le projet doit présenter un caractère transnational : en principe une œuvre traduite du français

en néerlandais pour le marché flamand ne se serait donc pas éligible, mais il ne tient évidemment qu'au promoteur du projet d'élargir un peu son horizon et viser le marché néerlandais...

Les critères d'attribution des aides portent sur la pertinence du projet au regard des objectifs *d'Europe créative*, la qualité du contenu et le programme de promotion et de communication. Par ailleurs, une fiction ayant remporté le prix de littérature de l'Union européenne bénéficiera de points additionnels.

Comme cela a déjà été signalé, si vous êtes traducteur vous ne pourrez pas introduire vous-même un dossier à ce titre, mais rien ne vous empêche d'encourager ou d'inciter votre éditeur à le faire. Pour 2019, vous avez le temps : le prochain appel à propositions devrait être publié en mars, les dossiers devront être soumis en avril ou mai (à confirmer) et le processus de sélection durera alors environ six mois. La date de lancement des projets, elle, est prévue de janvier à mars 2020.

Entre 2014 et 2018, *Europe créative* a soutenu la traduction de 2100 livres.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur [https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative\\_fr](https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative_fr)

Alain Pluckers Ugalde

Ce texte est soumis à la loi sur la reproduction. Autorisation à demander à [traduqtiv@gmail.com](mailto:traduqtiv@gmail.com)